



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/4/10/Add.1
21 avril 1998

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Quatrième réunion
Bratislava, 4-15 mai 1998
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION DE L'ARTICLE 8 j) ET DISPOSITIONS CONNEXES

Note du Secrétaire exécutif

Additif

RAPPORT DE L'ATELIER SUR LE SAVOIR TRADITIONNEL ET LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1. L'Atelier sur les savoirs traditionnels et la diversité biologique organisé conformément au paragraphe 9 de la décision III/14 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a eu lieu, du 24 au 28 novembre 1997, au Palacio Municipal de Congresos à Madrid, à l'invitation du Gouvernement espagnol.

* UNEP/CBD/COP/4/1.

Na.98-2408 040598 040598

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

2. Le rapport de l'Atelier est paru sous la cote UNEP/CBD/TKBD/1/3 et
Corr. 1.

3. Le rapport est présenté à la Conférence des Parties à sa
quatrième réunion pour lui faciliter l'examen du point 10 de son ordre du jour
provisoire.
